



Deux poids deux mesures ou le délit de faciès

Le SNJ-CGT dénonce le contrôle au faciès dont a été victime le journaliste du *Courrier de l'Atlas*, Nadir Dendoune, alors qu'il couvrait le procès du policier Damien Saboundjian à la Cour d'assises de Bobigny.

Preuve en est, lors de ce procès, notre confrère a été contrôlé à l'intérieur de la salle du tribunal après la reprise des débats par un policier qui a exigé la présentation de sa carte de presse, alors même que ce traitement n'a pas été infligé aux autres journalistes présents. Deux poids deux mesures qui s'apparentent clairement à un « délit de sale gueule ».

D'ailleurs, Nadir Dendoune n'en est pas à sa première expérience en la matière puisque après les événements dramatiques du 13 novembre, il a couvert l'assaut du Raid à Saint-Denis. Et là encore, notre confrère a été plusieurs fois contrôlé par la police, contrairement aux autres journalistes qui étaient sur les mêmes lieux.

Etat d'urgence ou pas, le SNJ-CGT condamne ces méthodes policières de contrôle à caractère raciste, qui frappent non seulement les journalistes, mais également les concitoyens, dont les jeunes en particulier sur leur seule apparence.

Des méthodes qui devaient pourtant être abolies selon les promesses du président de la République, François Hollande.

Le SNJ-CGT appelle les syndicats de journalistes à interpeller le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, pour faire cesser ces contrôles au faciès inadmissibles.

Montreuil, le 21/01/2016